



Compte Administratif

2020

**Budget annexe
Régie Autonome Culturelle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE JOUE LES TOURS

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA MAIRIE DE JOUE-LES-TOURS :

Numéro SIRET : 21370122000377

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE JOUE-LES-TOURS

M. 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 04 REGIE AUTONOME CULTURELLE

ANNEE 2020

Sommaire

	Etats joints sur le présent document	Sans objet
I - Informations générales		
A - Informations statistiques, fiscales et financières	X	
B - Modalités de vote du budget	X	
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	X	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	X	
III - Vote du budget		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	X	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	X	
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Étalement des provisions		
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X	
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X	
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	X	
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	X	
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	X	
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	X	
A7.4.1 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire de COVID 19 - Fonctionnement	X	
A7.4.2 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire de COVID 19 - Investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
A11 - Etat des travaux en régie	X	
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigée en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE	37122	CA 2020
-------------------	--------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	38340
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	150
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MÉMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres «opérations d'équipement» de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissements).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 729 900.12	1 667 993.06
	Section d'investissement	381 554.84	383 419.24
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+	+	
	Report en section de fonctionnement (002)		71 374.03
	Report en section d'investissement (001)		3 052.66
		=	=
	TOTAL (realisations + reports)	2 111 454.96	2 125 838.99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 327.40	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	4 327.40	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 729 900.12	1 739 367.09
	Section d'investissement	385 882.24	386 471.90
	TOTAL CUMULE	2 115 782.36	2 125 838.99

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 327.40	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 327.40	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	139.67	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	4 187.73	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	681 880.35	656 476.32	5 707.65		19 696.38
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 005 472.66	994 401.99			11 070.67
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30.00	3.92			26.08
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 687 383.01	1 650 882.23	5 707.65		30 793.13
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)	2 000.00	2 000.00			
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 689 383.01	1 652 882.23	5 707.65		30 793.13
	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)</i>					
023	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	71 312.00	71 310.24			1.76
042	<i>OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	71 312.00	71 310.24			1.76
	TOTAL	1 760 695.01	1 724 192.47	5 707.65		30 794.89

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 104.40	2 104.40			
70	IMPOTS ET TAXES	687 020.82	682 464.74			4 556.08
73						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	172 325.67	168 777.67	3 548.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 107.85	49 005.01			2 102.84
	Total des recettes de gestion courante	912 558.74	902 351.82	3 548.00		6 658.92
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	732 337.24	695 393.24	22 275.00		14 669.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 644 895.98	1 597 745.06	25 823.00		21 327.92
042	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	44 425.00	44 425.00			
043	<i>OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	44 425.00	44 425.00			
	TOTAL	1 689 320.98	1 642 170.06	25 823.00		21 327.92

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

71 374.03

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DÉPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	44 425.00	44 425.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	44 425.00	44 425.00		
	TOTAL	386 373.66	381 554.84	4 327.40	491.42
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	312 109.00	312 109.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	312 109.00	312 109.00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS	-100.00			
	Total des recettes financières	-100.00			-100.00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	312 009.00	312 109.00		-100.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	71 312.00	71 310.24		1.76
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	71 312.00	71 310.24		1.76
	TOTAL	383 321.00	383 419.24		-98.24
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	662 183.97		662 183.97
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	994 401.99		994 401.99
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3.92		3.92
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		100.00	100.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 000.00	71 210.24	73 210.24
68				
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 658 589.88	71 310.24	1 729 900.12

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		44 425.00	44 425.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement	(8)		
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	337 129.84		337 129.84
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		(9)	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTE DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	337 129.84	44 425.00	381 554.84

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET			II B2
--	--	--	----------

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 104.40		2 104.40
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	682 464.74		682 464.74
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	172 325.67		172 325.67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 005.01		49 005.01
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 668.24	44 425.00	762 093.24
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 623 568.06	44 425.00	1 667 993.06

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

71 374.03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	312 109.00		312 109.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS		(8)	
19	D'IMMOBILISATIONS			100.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			100.00
204	SBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			71 210.24
29	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS (4)			71 210.24
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		312 109.00	71 310.24	383 419.24

Pour Information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

3 052.66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTERE GENERAL	681 880.35	656 476.32	5 707.65		19 696.38
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	67 157.48	56 013.21	5 456.25		5 688.02
60622	CARBURANTS					
60623	ALIMENTATION	1 570.80	1 470.80			100.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	954.33	954.33			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 211.19	1 211.19			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	14 091.48	13 546.47			545.01
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	496.73	496.73			
6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	9 213.95	9 065.50			148.45
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 810.52	14 254.97			555.55
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	14 091.82	14 091.82			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS					
61558	MOBILIERS	4 838.05	4 838.05			
6156	MAINTENANCE	45 329.07	47 353.14			-2 024.07
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 263.30	3 263.30			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	183.64	183.64			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 934.74	1 934.74			
6228	DIVERS	16 495.14	16 070.62			424.52
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	12 538.80	12 538.80			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	23 257.74	23 257.74			
6238	DIVERS	14 099.55	14 099.55			
6247	TRANSPORT COLLECTIF	525.09	525.09			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	13 996.40	12 829.54			1 166.86
6256	MISSIONS	214.11	214.11			
6257	RECEPTIONS	23 790.70	22 053.46			1 737.24
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	712.95	706.35			6.60
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 494.01	3 717.92	251.40		524.69
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 488.24	1 488.24			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 516.00	1 516.00			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 446.51	1 325.97			120.54
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS					
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE					
62871	DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	9 398.81	8 506.92			891.89
6288	AUTRES	340 728.27	330 917.80			9 810.47
63512	TAXES FONCIERES	12 541.00	12 541.00			
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 100.00	3 100.00			
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES					
637	(AUTRES ORGANISMES)	22 389.93	22 389.32			0.61
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 005 472.66	994 401.99			11 070.67
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE					
6215	RATTACHEMENT	512 954.43	512 954.43			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 682.11	6 630.11			52.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 509.02	1 657.02			852.00
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA					
	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE					
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE	979.90	929.90			50.00
64131	REMUNERATION	331 266.83	328 667.08			2 599.75
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	100 914.06	94 967.06			5 947.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	21 956.22	21 759.22			197.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	15 979.41	15 730.41			249.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	524.10	206.72			317.38
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	9 891.03	9 491.03			400.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30.00	3.92			26.08
6541	CREANCES ADMINISEES EN NON VALEUR					
6588	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		0.61			-0.61
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION					
	COURANTE	30.00	3.31			26.69
	TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES					
	(a)=(011+012+014+65+656)	1 687 383.01	1 650 882.23	5 707.65		30 793.13

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)					
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)(3)	2 000.00	2 000.00			
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECATION DES ACTIFS CIRCULANTS	2 000.00	2 000.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 689 383.01	1 652 882.23	5 707.65		30 793.13
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	71 312.00	71 310.24			1.76
6761	DIFFERENCE REALISATION DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	100.00	100.00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		71 312.00	71 310.24			1.76
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		71 312.00	71 310.24			1.76
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 760 695.01	1 724 192.47	5 707.65		30 794.89

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 104.40	2 104.40			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	2 104.40	2 104.40			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	687 020.82	682 464.74			4 556.08
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	49 566.67	49 900.00			-333.33
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	332 954.35 1 591.50	330 349.04 1 440.00			2 605.31 151.50
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	11 602.70	11 602.70			
70848	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	101 596.88	99 916.88			1 680.00
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	179 244.01	179 244.01			
70878		10 464.71	10 012.11			452.60
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	172 325.67	168 777.67	3 548.00		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	53 000.00	53 000.00			
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 200.00	43 200.00			
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	69 647.93	66 099.93	3 548.00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 477.74	6 477.74			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 107.85	49 005.01			2 102.84
752	REVENUS DES IMMEUBLES	51 102.85	49 002.85			2 100.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	5.00	2.16			2.84
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		912 558.74	902 351.82	3 548.00		6 658.92

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	732 337.24	695 393.24	22 275.00		14 669.00
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	684 382.24	684 382.24			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100.00	100.00			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 855.00	10 911.00	22 275.00		14 669.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 644 895.98	1 597 745.06	25 823.00		21 327.92

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	44 425.00	44 425.00			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	44 425.00	44 425.00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		44 425.00	44 425.00			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 689 320.98	1 642 170.06	25 823.00		21 327.92
--	---------------------	---------------------	------------------	--	------------------

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 71 374.03

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	315 097.29	314 789.37		307.92
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 854.27	1 854.27		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	MOBILIER	738.94	599.27	139.67	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	24 258.16	19 886.93	4 187.73	183.50
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	341 948.66	337 129.84	4 327.40	491.42

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	44 425.00	44 425.00		
139141	Reprises sur autofinancement antérieur (5) SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE Charges transférées (6)	44 425.00	44 425.00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	44 425.00	44 425.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	386 373.66	381 554.84	4 327.40	491.42
---	-------------------	-------------------	-----------------	---------------

Pour information
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	312 109.00	312 109.00		
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	312 109.00	312 109.00		
Total des recettes d'équipement		312 109.00	312 109.00		
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
024	PRODUITS DES CESSIONS	-100.00			
Total des recettes financières		-100.00			-100.00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		312 009.00	312 109.00		-100.00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	71 312.00	71 310.24		1.76
192	PLUS VALUE SUR CESSION DE SALL	100.00	100.00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	116.00	115.50		0.50
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 814.00	4 814.12		-0.12
28184	MOBILIER	9 606.00	9 605.05		0.95
28188	AUTRES	56 676.00	56 675.57		0.43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		71 312.00	71 310.24		1.76
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		71 312.00	71 310.24		1.76
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		383 321.00	383 419.24		-98.24

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 052.66
--	-----------------

(1) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)						IV	
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	A1
INVESTISSEMENT							
Dépenses réelles							
- Équipements municipaux (2)							
- Équipements non municipaux (G/204) (3)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses	44 425,00						
Total recettes	74 362,90						
Solde d'investissement	29 937,90						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses réelles							
- Équipements municipaux (2)							
- Équipements non municipaux (G/204) (3)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses	44 425,00						
Total recettes	74 362,90						
Solde RAR investissement	29 937,90						
RESTES À REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement							
FONCTIONNEMENT							
Dépenses							
Total dépenses	71 310,24						
Total recettes	115 899,03						
Solde de fonctionnement	44 588,79						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses							
Total dépenses	71 310,24						
Total recettes	910 428,52						
Solde de fonctionnement	859 502,65						
	-10 925,87						
RESTES À REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR fonctionnement							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (l. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL	
						IV	A1
INVESTISSEMENT							
Dépenses réelles							
- Équipements municipaux (2)						337 129,84	
- Équipements non municipaux (c/204) (3)						337 129,84	
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses						44 425,00	
Total recettes						381 554,84	
Solde d'investissement						386 471,90	
						4 917,06	
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses						4 327,40	
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement							
						4 327,40	
FONCTIONNEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses					103 070,56	1 729 900,12	
Total recettes					88 913,82	1 739 367,09	
Solde de fonctionnement					-14 156,74	9 466,97	
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR fonctionnement							
RESTES A REALISER au 31/12/N							

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES		2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	IV A1
				INVESTISSEMENT	DÉPENSES				
Total dépenses investissement									
Dépenses réelles		44 425.00		337 129.84					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				337 129.84					
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Dépenses d'ordre		44 425.00							
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS		44 425.00							
ENTRE SECTIONS									
001 Solde d'exécution reporté de N-1									
REÇETTES									
Total recettes investissement		74 362.90		312 109.00					
Recettes réelles				312 109.00					
Opérations pour compte de tiers									
Recettes d'ordre		71 310.24							
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS		71 310.24							
ENTRE SECTIONS									
001 Solde d'exécution reporté de N-1		3 052.66							
FONCTIONNEMENT									
Total dépenses fonctionnement		71 310.24		910 428.52					
Dépenses réelles				910 428.52					
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				181 885.48					
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				726 539.12					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION					3.92				
68 COURANTE						2 000.00			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							71 310.24		
Dépenses d'ordre							71 310.24		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS									
ENTRE SECTIONS									
002 Déficit de fonctionnement reporté									
REÇETTES									
Total recettes fonctionnement		115 839.03		899 502.65					
Recettes réelles				899 502.65					
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES		100.00							
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				2 104.40					
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				179 244.01					
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION									
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					586.00				
Recettes d'ordre						717 568.24			
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS									
ENTRE SECTIONS									
002 Excedent de fonctionnement reporté							71 374.03		

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

		IV - ANNEXES				IV	
		ELEMENTS DU BILAN					
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1	
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES							
(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total	
DEPENSES		71 310.24	910 428.52			981 738.76	981 738.76
Réalisations		71 310.24	910 428.52			981 738.76	981 738.76
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		181 885.48				181 885.48	181 885.48
60612 ENERGIE ET ELECTRICITE		61 469.46				61 469.46	61 469.46
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 211.19				1 211.19	1 211.19
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		12 747.45				12 747.45	12 747.45
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		496.73				496.73	496.73
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		8 285.64				8 285.64	8 285.64
6135 LOCATIONS MOBILIÈRES		103.77				103.77	103.77
615228 ENTRETIEN ET REPARATION		14 091.82				14 091.82	14 091.82
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES							
61568 BIENS MOBILIERS		4 838.05				4 838.05	4 838.05
6156 MAINTENANCE		40 718.25				40 718.25	40 718.25
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES		3 263.30				3 263.30	3 263.30
DOCUMENTATION GENERALE ET							
6182 TECHNIQUE		183.64				183.64	183.64
6236 MISSIONS		214.11				214.11	214.11
6257 RECEPTIONS		240.00				240.00	240.00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		706.35				706.35	706.35
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		3 969.32				3 969.32	3 969.32
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS		1 488.24				1 488.24	1 488.24
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 516.00				1 516.00	1 516.00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS		1 325.97				1 325.97	1 325.97
REBOURSEMENT DE FRAIS A LA							
COLLECTIVITE DE							
62871 RATTACHEMENT(BUDGET ANNUXE)		8 506.92				8 506.92	8 506.92
6288 AUTRES		868.27				868.27	868.27
63512 TAXES FONCIERES		12 541.00				12 541.00	12 541.00
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX		3 100.00				3 100.00	3 100.00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS							
012 ASSIMILÉS		726 639.12				726 639.12	726 639.12
PERSONNEL AFFECTE PAR LA							
6215 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		512 954.43				512 954.43	512 954.43
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT		2 925.44				2 925.44	2 925.44
6332 COTISATIONS VERSEES AU FINAL		731.33				731.33	731.33
REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL							
64111 TITULAIRE		929.90				929.90	929.90
64131 REMUNERATION		150 430.18				150 430.18	150 430.18
6451 COTISATIONS A L'URSSAF		42 929.07				42 929.07	42 929.07
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES							
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC		9 714.66				9 714.66	9 714.66
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS		5 924.11				5 924.11	5 924.11
042 ENTRE SECTIONS		71 310.24				71 310.24	71 310.24
6761 DIFFERENCE REALISATION		100.00				100.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET							
6811 AUTRES CHARGES DE GESTION		71 210.24				71 210.24	71 210.24
COURANTE							
655 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION		3.92				3.92	3.92
6558 COURANTE		0.61				0.61	0.61
6588 COURANTE		3.31				3.31	3.31
68888 COURANTE							
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET							
68 AUX PROVISIONS		2 000.00				2 000.00	2 000.00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR							
68817 DEPRECATION DES ACTIFS CIRCULANTS		2 000.00				2 000.00	2 000.00
Restes à réaliser au 31/12							

IV - ANEXES		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			
RECETTES			
Realisations	115 899,03	899 502,65	1 015 401,58
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	115 899,03	899 502,65	1 015 401,58
002 REPORTÉ	71 374,03		71 374,03
013 ATTENUATIONS DE CHARGES		2 104,40	2 104,40
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION			
6419 DU PERSONNEL		2 104,40	2 104,40
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	44 425,00		44 425,00
QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU			
777 RESULTAT DE L'EXERCIC			44 425,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		179 244,01	179 244,01
7588 COURANTE		179 244,01	179 244,01
70871 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
752 REVENUS DES IMMEUBLES	566,00	566,00	586,00
AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION	583,84	583,84	583,84
7588 COURANTE		2,16	2,16
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	717 568,24	717 668,24
774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		684 382,24	684 382,24
774 PRODUITS DES CESSIONS			100,00
775 DIMMOBILISATIONS			33 186,00
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS			33 186,00
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE (3)	44 588,79	-10 925,87	33 662,92
Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE			
(1)	Libellé	020 ADMINISTRATI ON GENERALE COLLECTIVE	021 ASSEMBLEES LOCALES
		022 ADMINISTRATIO N GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNIQUEE ON PUBLIQUE
			024 FETES ET CEREMONIES
			025 AIDES AUX ASSOCIATIONS
			026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
	DÉPENSES	910 428,52	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	181 885,48		
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	61 469,46		
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 747,45		
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	496,73		
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 285,64		
6135 LOCATIONS MOBILIERES	103,77		
615228 ENTRETIEN ET REPARATION ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	14 091,82		
6158 BIENS MOBILIERS	4 838,05		
6156 MAINTENANCE	40 718,25		
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES	3 263,30		
DOCUMENTATION GENERALE ET			
6162 TECHNIQUE	183,64		
6256 MISSIONS	214,11		
6257 RECEPTIONS	240,00		
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	706,35		
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 969,32		
6267 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 488,24		
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 516,00		
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 325,97		

Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES

Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE

IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	8 506.92		
62871 AUTRES	868.27		
63512 TAXES FONCIERES	12 541.00		
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 100.00		
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	726 539.12		
PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	512 954.43		
6215 VERSÉMENT DE TRANSPORT	2 925.44		
6332 COTISATIONS VERSEES AU FONCTIONNAIRE PRINCIPALE PERSONNEL	731.33		
64111 TITULAIRE	929.90		
64131 REMUNÉRATION	150 430.18		
6451 COTISATIONS A L'URSSAF	42 929.07		
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	9 714.66		
6454 COTISATIONS AUX ASSÉDIC	5 924.11		
AUTRES CHARGES DE GESTION	3.92		
65 COURANTE	0.61		
6588B COURANTE	3.31		
6588B COURANTE	0.61		
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION	3.31		
66 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00		
67 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 000.00		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR LA DÉPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	2 000.00		
Restes à réaliser au 31/12			
REÇETTES	899 502.65		
6419 DU PERSONNEL	899 502.65		
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	2 104.40		
6419 DU PERSONNEL	2 104.40		
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	179 244.01		
70 ET VENTES DIVERSES	179 244.01		
70871 COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	179 244.01		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	586.00		
752 REVENUS DES IMMEUBLES	583.84		
7588 COURANTE	2.16		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 568.24		
774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	684 382.24		
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 186.00		
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE (3)	-10 925.87		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 571-1-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou subdivision). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 521-1-36 et R. 571-1-1 et R. 571-1-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes report 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non vérifiables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

		Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			
(1)	Libellé	11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total	
	DÉPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				
(2)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS
	DÉPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14-1, 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

(3) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT FORMATION

11) La production de net est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les établissements scolaires. A défaut une analyse de l'ensemble des dépenses et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les établissements scolaires, fait au niveau de la nomenclature fonctionnelle (seulement la fonction publique non publique), i.e. fonctionnement et de leurs dépendances, indique l'origine des dépenses et services administratifs.

Il est à noter que les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + R. 5211-1 et R. 5211-12 du CGCT) sont les mêmes que celles qui régissent l'ensemble des autres communes membres.

2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles horticoles.

(2) Les cinq dernières années ont été marquées par une révolution dans les relations entre les deux pays.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE	Total
DÉPENSES						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
	Réalisations					
60623	ALIMENTATION				645 090,80	645 090,80
60528	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				444 235,55	444 235,55
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT				1 470,80	1 470,80
6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES				954,33	954,33
6135	LOCATIONS MOBILIERES				799,02	799,02
6156	MAINTENANCE				779,86	779,86
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION				8 419,07	8 419,07
6228	DIVERS				6 634,89	6 634,89
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				1 934,74	1 934,74
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES				3 229,80	3 229,80
6238	DIVERS				12 538,80	12 538,80
6247	TRANSPORT COLLECTIF				23 257,74	23 257,74
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS				14 098,55	14 098,55
6257	RECEPTIONS				525,09	525,09
6288	AUTRES				12 829,54	12 829,54
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)				21 813,46	21 813,46
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				312 559,54	312 559,54
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT				22 389,32	22 389,32
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE				200 855,25	200 855,25
6333	CONTINUE				3 043,84	3 043,84
64131	REMUNERATION				760,30	760,30
6451	COTISATIONS A L'URSSAF				125 258,32	125 258,32
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES				42 171,28	42 171,28
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC				10 050,55	10 050,55
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE				8 464,20	8 464,20
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES				206,72	206,72
	Restes à réaliser au 31/12				9 491,03	9 491,03
RECETTES						
	Réalisations					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES					
70388	DIVERSES				462 726,92	462 726,92
70622	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL				49 900,00	49 900,00
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				330 349,04	330 349,04
70848	AUTRES ORGANISMES				82 476,88	82 476,88
74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7472	REGIONS				53 000,00	53 000,00
7473	DEPARTEMENTS				43 200,00	43 200,00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				69 647,93	69 647,93
7478	AUTRES ORGANISMES AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				6 477,74	6 477,74
	Restes à réaliser au 31/12				-10 039,21	-10 039,21
	SOLDE (3)					

	IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE			Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE			
		311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES	313 THEATRES ACTIVITES ARTISTIQUES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUE S ET MEDIATHEQUE S	322 MUSEES	323 ARCHIVES
DEPENSES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hommés les caisses des écoles et les services à activité unique érigées en établissement public ou budget annexe (L 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle sous-fonction ou rubrique), les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

IV

A1.1

(2)		Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total
		DEPENSES				
		Réalisations				
		Restes à réaliser au 31/12				
		RECETTES				
		Réalisations				
		Restes à réaliser au 31/12				
		SOLDE (3)				
(2)		Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Sous-fonction 42 JEUNESSE
		DEPENSES				
		Réalisations				
		Restes à réaliser au 31/12				
		RECETTES				
		Réalisations				
		Restes à réaliser au 31/12				
		SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique délegée en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 022). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

		Sous-fonction 52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS				
(2)	Libellé	51 SANTE	52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS	Total		
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé	51 SANTE	52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS	Total		
	DEPENSES	510	511	512	520	521
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et sociaux administratifs hors les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 a et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 51 Non ventilées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIE URBANE	Total
DEPENSES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE (3)							

- (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique affiliés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 9 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 521-1-36 a et R. 5211-14 a¹ et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
- (2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
- (3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reportés (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne O-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES						
Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES						
Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services d'activités unique d'ordres en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 5 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (éco-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 521-1-36 et R. 521-1-4 + L. 571-1 et R. 571-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des raports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes raports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

<table border="

IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE DU BILAN PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ÉCONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTION S ÉCONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ÉNERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DÉPENSES	103 070,56							103 070,56
	Réalisations	103 070,56							103 070,56
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	36 062,94							36 062,94
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	5 732,13							5 732,13
6228	DIVERS	12 840,82							12 840,82
6288	AUTRES	17 489,99							17 489,99
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS								
012	ASSIMILÉES	67 007,52							67 007,52
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	660,83							660,83
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	165,39							165,39
64131	REMUNÉRATION	52 978,58							52 978,58
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	9 866,71							9 866,71
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 984,01							1 984,01
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 342,10							1 342,10
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	88 913,82							88 913,82
70	ET VENTES DIVERSES	88 913,82							88 913,82
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	40 494,81							40 494,81
	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QUINNÉRIES)	1 440,00							1 440,00
7083	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	11 602,70							11 602,70
70848	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	17 440,00							17 440,00
70878	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 012,11							10 012,11
75	752 REVENUS DES IMMEUBLES	48 419,01							48 419,01
	Restes à réaliser au 31/12	48 419,01							48 419,01
	SOLDE (3)	-14 156,74							-14 156,74

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et services établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L, 2311-2, R, 2311-1 et R, 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)		Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
DEPENSES (2)			44 425,00	341 457,24			385 882,24
Réalisations			44 425,00	337 129,84			381 554,84
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS			44 425,00				
040 ENTRE SECTIONS			44 425,00	337 129,84			44 425,00
139141	SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE		44 425,00	337 129,84			44 425,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			314 789,37			331 129,84
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS						314 789,37
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		1 854,27				1 854,27
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		599,27				599,27
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		19 886,93				19 886,93
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12			4 327,40				4 327,40
RECETTES (2)			74 362,90	312 109,00			386 471,90
Réalisations			74 362,90	312 109,00			386 471,90
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE			3 052,66				3 052,66
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS							
040 ENTRE SECTIONS			71 310,24				71 310,24
192 PLUS VALUE SUR CESSION DE SALL CONCESSIONS ET DROITS SIMILAI			100,00				100,00
28051	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL		115,50				115,50
28183	INFORMATIQUE		4 814,12				4 814,12
28184	MOBILIER		9 605,05				9 605,05
28188	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		56 675,57				56 675,57
13	RECUES		312 109,00				312 109,00
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES		312 109,00				312 109,00
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12			29 937,90	-29 348,24			589,66
SOLDES (2)							
(1)		Libellé					
DEPENSES (2)							
Réalisations							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
21	AUTRES CONSTRUCTIONS		341 457,24				341 457,24
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			337 129,84				337 129,84
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		314 789,37				314 789,37
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		1 854,27				1 854,27
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			599,27				599,27
Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							
Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES							
(1)							
DEPENSES (2)							
ADMINISTRATI ON GENERALE							
ASSEMBLEES LOCALES			020	021	022	023	
COLLECTIVITE							
CIMETIERES ET POMPIES FUNEBRES							
ASSOCIATIONS						025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	026 CIMETIERES ET POMPIES FUNEBRES
CEREMONIES							
COMMUNIQUE							
INFORMATION							
L'ETAT							
PUBLIQUE							
CEREMONIES ET CEREMONIES							
ON PUBLICITE							
024 FETES ET							
023 COMMUNIQUE							
022 ADMINISTRATIO N GENERALE							
021 ASSEMBLEES LOCALES							
020 ADMINISTRATI ON GENERALE COLLECTIVITE							
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS							
026 CIMETIERES ET POMPIES FUNEBRES							
41							41
48							48

	IV - ANNEXES	IV
	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

218B AUTRES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 886.93
	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser au 31/12	4 327.40
	RECETTES (2)	312 109.00
	Réalisations	312 109.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	312 109.00
	RECUES	312 109.00
	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE	312 109.00
13241 COMMUNES		312 109.00
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser au 31/12	-29 348.24
	SOLDES (2)	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé(s)).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

	IV
	A1.2

		11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE			Total	
(1)	Libellé								
DEPENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									
Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE									
(1)	Libellé		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION		
DEPENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

		Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE			
		30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION NET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE
(1)	Libellé				Total
DEPENSES (2)					
	Realisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Realisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				
Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE					
(1)	Libellé	311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES
	DEPENSES (2)				
	Realisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Realisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total				
DEPENSES (2)									
Réalisations									
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)									
Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)									
Sous-fonction 41 JEUNESSE A VANTAGE A L'INDIVIDU INADAPTES									
(1)	Libellé	411	412	413	414				
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé(s)).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS		Total
			520	521	
DEPENSES (2)					
	Realisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Realisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				
(1)	Libellé	510	Sous-fonction 51 SANTE	Sous-fonction 52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS	
		511	512	520	521
	DEPENSES (2)				
	Realisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Realisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et ses dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgetaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

A1.2

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	L'heure	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIE URBAINE	Total
DEPENSES (2)							
Réalisations							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES (2)							
Réalisations							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

FONCTION 7 - LOGEMENT	
(1)	Libellé
70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESIONNA LA PROPRIETE
Total	Total
DÉPENSES (2)	
Réalisations	
Opérations d'équipement	
Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser au 3/1/12	
RECETTES (2)	
Réalisations	
Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser au 3/1/12	
SOLDES (2)	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article supplémentaire).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgetaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT	IV
	A1.2

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

		81	82	83			
		TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES	AMÉNAGEMENT TURBAIN	ENVIRONNEMENT			
		Libellé	Total				
	1)						
		LIBELLÉ					
		DEPENSES (2)					
		Opérations d'équipement					
		Opérations pour compte de tiers					
		Restes à réaliser au 31/12					
		RECETTES (2)					
		Opérations d'équipement					
		Opérations pour compte de tiers					
		Restes à réaliser au 31/12					
		SOLDES (2)					

Sous-fonction 81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES

		810	811	812	813	814	815	816
		Libellé						
		DEPENSES (2)						
		Opérations d'équipement						
		Opérations pour compte de tiers						
		Restes à réaliser au 31/12						
		RECETTES (2)						
		Opérations d'équipement						
		Opérations pour compte de tiers						
		Restes à réaliser au 31/12						
		SOLDES (2)						

		820	821	822	823	824	830	Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT
		Libellé						Total
		DEPENSES (2)						
		Opérations d'équipement						
		Opérations pour compte de tiers						
		Restes à réaliser au 31/12						
		RECETTES (2)						
		Opérations d'équipement						
		Opérations pour compte de tiers						
		Restes à réaliser au 31/12						
		SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (figue budgetaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS ECONOMIQUES	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ÉNERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)									
Realisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Realisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisis par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - Non vérifiables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) :760 €		26 mai 2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Logiciels	2
L	Autres immobilisations incorporelles	2
L	Voitures	6
L	Camions et véhicules industriels	7
L	Véhicules de transport de voyageurs	8
L	Mobilier	10
L	Matériel de bureau, électriques ou électroniques	5
L	Matériel informatique (écrans, unités centrales, imprimantes et autres matériels informatiques divers)	3
L	Autres matériels divers	8
L	Coffre-fort	25
L	Installations et appareils de chauffage	15
L	Equipements sportifs	10
L	Equipements de garages et ateliers (tondeuses,)	12
L	Equipements des cuisines	12
L	Installations de voirie et mobiliers urbains	20
L	Bâtiments Légers, abris	10
L	Equipements divers	15
L	Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	10
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5
L	Subventions d'équipement pour des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises	5
L	Subventions d'équipement pour des biens immobiliers ou des installations	15
L	Subventions d'équipement pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour dépréciation (2)	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour dépréciation (2)	2 000.00		0.00	2 000.00	0.00	2 000.00
<i>Créances douteuses</i>	<i>2 000.00</i>	<i>14.12.2020</i>	<i>0.00</i>	<i>2 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>2 000.00</i>
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	2 000.00		0.00	2 000.00	0.00	2 000.00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	44 425.00	44 425.00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	44 425.00	44 425.00
139141 020	SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE Dépenses imprévues	44 425.00	44 425.00

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	44 425.00	4 327.40		48 752.40

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		71 112.00	71 210.24
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		71 112.00	71 210.24
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR		116.00	115.50
28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		4 814.00	4 814.12
28184 MOBILIER		9 606.00	9 605.05
28188 AUTRES		56 676.00	56 675.57
024 Produits de cessions		-100.00	
021 Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	71 210.24		3 052.66		74 262.90

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	48 752.40
Ressources propres disponibles IV	74 262.90
Solde V=IV-II (3)	+25 510.50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A7.2.1
(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)		
A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 936.62
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	61 469.46
60622	CARBURANTS	
60623	ALIMENTATION	1 470.80
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	954.33
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 211.19
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	13 546.47
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	496.73
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	9 065.50
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 254.97
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	14 091.82
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	4 838.05
6156	MAINTENANCE	47 353.14
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 263.30
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	183.64
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 934.74
6226	HONORAIRES	
6228	DIVERS	16 070.62
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	12 538.80
6232	FETES ET CEREMONIES	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	23 257.74
6238	DIVERS	14 099.55
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	
6247	TRANSPORT COLLECTIF	525.09
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 829.54
6256	MISSIONS	214.11
6257	RECEPTIONS	22 053.46
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 969.32
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 488.24
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 516.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 325.97
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNUXE)	8 506.92
6288	AUTRES	330 917.80
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 100.00
6353	IMPOTS INDIRECTS	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	22 389.32
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	525 458.97
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	512 954.43
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 409.01
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	929.90
64131	REMUNERATION	467.88
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	206.72
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	9 491.03
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.61
6541	CREANCES ADMINISES EN NON VALEUR	
6542	CREANCES ETEINTES	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	
6588	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0.61
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 936.62
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIAISON DES ACTIFS CIRCULANTS	2 000.00
Total des dépenses réelles		1 176 396.20
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	71 310.24
6761	DIFFERENCE REALISATION	100.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	71 210.24
Total des dépenses d'ordre		71 310.24
TOTAL GENERAL		1 247 706.44

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAIN ET VENTES DIVERSES	682 464.74
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	49 900.00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	330 349.04
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	1 440.00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	11 602.70
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	99 916.88
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	179 244.01
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	10 012.11
73	IMPOTS ET TAXES	
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	172 325.67
74718	SUBVENTION ETAT	
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	53 000.00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 200.00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	69 647.93
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 477.74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 005.01
752	REVENUS DES IMMEUBLES	49 002.85
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2.16
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 668.24
7711	PRODUITS EXCEP. S/OPERAT.DE GESTION DEDITS & PENALITES PERCUES S/ACHATS &VENTES	
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	684 382.24
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 186.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (3)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 936.62
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES ACTIFS CIRCULANTS	
	Total des recettes réelles	1 621 463.66
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	44 425.00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	44 425.00
	Total des recettes d'ordre	44 425.00
	TOTAL GENERAL	1 665 888.66

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	337 129.84
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	314 789.37
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 854.27
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	599.27
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	19 886.93
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	
Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)		
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des dépenses réelles		337 129.84
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		337 129.84

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	312 109.00
13141	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSFERABLE	
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	312 109.00
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des recettes réelles		312 109.00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		312 109.00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE VILLE DE JOUE LES TOURS – CA 2020

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES		A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
AUT0000014281-21/04/2020	RENOVATION GRADINS/CLOISONS MOBILES SALLE PLISSON	297 973.76	0.00	0
AUT0000000014407-30/06/2020	RENOVATION DESENFUMAGE SALLE PLISSON	8 658.08	0.00	0
AUT0000000014408-30/06/2020	RENOVATION MUR D'EAU HALL ESPACE MALRAUX	5 242.21	0.00	0
AUT0000014188-08/02/2020	BARRES LED COLORDASH CHAUVET	3 018.82	0.00	8
AUT0000014267-12/03/2020	POTELETS POUR BARRIERE DELIMITATION	798.20	0.00	8
AUT0000014280-21/04/2020	PROJECTEUR LED MARTIN	7 691.94	0.00	8
AUT0000000014469-08/08/2020	ECLAIRAGE COULISSE AUDITORIUM	2 530.92	0.00	8
AUT0000000014557-29/09/2020	CONSOLE DMX 6 CIRCUIT AUDITORIUM	130.50	0.00	1
AUT0000000014581-02/10/2020	TERMINAL DE PAIEMENT INGENICO DESK	554.50	0.00	1
AUT0000000014628-14/10/2020	2 FAUTEUILS BLEU ACCUEIL	168.22	0.00	1
AUT0000000014629-14/10/2020	ARMOIRE JEC L100 X H 170 GRISE	157.70	0.00	1
AUT0000000014797-23/10/2020	ECRAN VIDEO 12 POUCES SALLE PLISSON	895.88	0.00	8
AUT0000000014960-25/11/2020	ENCEINTE OUTLINE DVS10/DVS8 SALLE PLISSON	2 888.84	0.00	8
AUT0000000014961-25/11/2020	BAC DE RANGEMENT MATERIEL SCENIQUE SALLE PLISSON	1 377.33	0.00	8
AUT0000000014985-02/12/2020	ARMOIRE HAUTE JEC 80X170 GRISE SALLE PLISSON	273.35	0.00	1
AUT0000000015038-12/12/2020	IMPRIMANTES BOCA BILLETTERIE	1 854.27	0.00	3
AUT0000013858-14/08/2020	RENOVATION SAS ENTREE ESPACE MALRAUX	2915.32	0.00	0
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation				
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
TOTAL GENERAL		337 129.84	0.00	

BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE VILLE DE JOUE LES TOURS – CA 2020

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES							A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affectation							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
AUT0000011598-31/12/2020	TERMINAL DE PAIEMENT INGENICO BILLETTERIE IMPRIMANTE BILLETS SPECTACLES BOCA TRIBUNE TELESCOPIQUE AVEC 98 PLACES	699.51 2 101.80 36 506.70	1 3 8	699.51 2 101.80 36 506.70	0.00 0.00 0.00	100.00 0.00 0.00	100.000 0.00 0.00
AUT0000012116-14/12/2020							
AUT0000004891-23/10/2020							
Divers							
[...]							
TOTAL GENERAL		39 308.01				100.00	100.00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts avant DM technique (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	100.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N****C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
DIRECTEUR SERVICES CULTURELS	CADRE	CULT	GROUPE 1 ECHELON 5 GROUPE 4 ECHELON 5 GROUPE 4 ECHELON 2 GROUPE 4 ECHELON 10 GROUPE 3 ECHELON 10 GROUPE 4 ECHELON 12 GROUPE 8 ECHELON 11		CDI	
ASSISTANT DE DIRECTION	RESPONSABLE DE SECTEUR	CULT			CDI	
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	RESPONSABLE DE SECTEUR	CULT			CDI	
ATTACHE DE PRODUCTION	RESPONSABLE DE SECTEUR	CULT			CDI	
REGISSEUR GENERAL	DIRECTEUR TECHNIQUE	CULT			CDI	
REGISSEUR GENERAL	RESPONSABLE DE SECTEUR EMPLOYEE	CULT			CDI	
TECHNICIENS DE MAINTENANCE		CULT			CDI	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médiaco-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat /où du 26 janvier 1980 modifiée :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-1 : emplois du niveau de la catégorie A lorsqu'eles besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-2 : emplois du secrétariat de maîtrise des communes de moins de 1 000 habitants et des secrétariats des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3 : emplois à temps non compris des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

110 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de tâches.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV C3.5
--	------------

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 801 858.54	13 090 159.72	3 841 363.68	6 870 335.14
RECETTES	23 801 858.54	13 466 728.55	1 350 026.61	8 985 103.38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 332 422.71	43 860 940.06		3 471 482.65
RECETTES	47 332 422.71	47 381 993.73		-49 571.02

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : 2020 RAC ESPACE MALRAUX JOUE L N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	386 373.66	381 554.84	4 327.40	491.42
RECETTES	386 373.66	386 471.90		-98.24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 760 695.01	1 729 900.12		30 794.89
RECETTES	1 760 695.01	1 739 367.09		21 327.92

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 188 232.20	13 471 714.56	3 845 691.08	6 870 826.56
RECETTES	24 188 232.20	13 853 200.45	1 350 026.61	8 985 005.14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	49 093 117.72	45 590 840.18		3 502 277.54
RECETTES	49 093 117.72	49 121 360.82		-28 243.10
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	73 281 349.92	59 062 554.74	3 845 691.08	10 373 104.10
TOTAL GENERAL DES RECETTES	73 281 349.92	62 974 561.27	1 350 026.61	8 956 762.04

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV
	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

4.1 - BUDGET PRINCIPAL N° SIRET : 21370122000013

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	312 109.00	312 109.00		
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	946 103.13	946 103.13		
RECETTES	522 353.24	521 461.35		891.89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 258 212.13	1 258 212.13		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	522 353.24	521 461.35		891.89

4.2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : REGIE AUTONOME CULTURELLE N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	312 109.00	312 109.00		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	522 353.24	521 461.35		891.89
RECETTES	946 103.13	946 103.13		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	522 353.24	521 461.35		891.89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 258 212.13	1 258 212.13		

**5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux
réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 876 123.20	13 159 605.56	3 845 691.08	6 870 826.56
RECETTES	23 876 123.20	13 541 091.45	1 350 026.61	8 985 005.14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 624 661.35	44 123 275.70		3 501 385.65
RECETTES	47 624 661.35	47 653 796.34		-29 134.99
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	69 720 219.18	55 503 207.78	3 845 691.08	10 371 320.32
TOTAL GENERAL DES RECETTES	69 720 219.18	59 415 214.31	1 350 026.61	8 954 978.26

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

 Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages : 38

VOTES : Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 5

 Date de convocation : 1^{er} juin 2021

 Présenté par M. Le Maire
 A Joué-lès-Tours, le 07 juin 2021

 La 1^{ère} Adjointe au Maire,
 Déléguée à la Politique de la Ville à la
 Jeunesse et à la Médiation Urbaine,

Valérie TUROT.

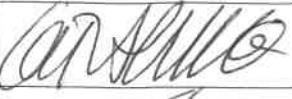
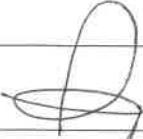
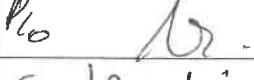
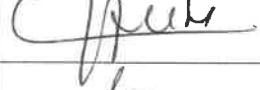
 Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
 A Joué-lès-Tours, le 07 juin 2021

Les membres du Conseil Municipal :
Maire et Adjoints

M. Frédéric AUGIS, Maire		Mme Valérie TUROT	
M. Judicaël OSMOND		Mme Aude GOBLET	
M. Bernard SOL		Mme Sandrine FOUQUET	
M. Lionel AUDIGER		Mme Caroline CHALOPIN	
M. Alain MEDINA		Mme Sylviane AUGIS	
M. Cyril PALIN		Mme Annie LAURENCIN	

Conseillers municipaux

M. Guy LIMOUZINEAU		Mme Jean-Claude DROUET	
M. Gilles LHERPINIERE		M. Michel ALLARD	
M. Michel CRAVENAUD		M. Guy FANDO	
Mme Marie-Thérèse LEBLEU		Mme Dominique BOULOUZ	
Mme Caroline ALLIOT		M. Pascal CARRÉ	
M. Philippe LACARTE		Mme Muriel CHIL	
M. Michaël RISCH		Mme Elodie HUAULT	
M. Arnault BERTRAND		Mme Aylin GULHAN	
Mme Bénédicte SAINT-PAUL		Mme Anaïs WILLIEZ	

Mme Lindsay GENTILHOMME		Mme Tifenn MOYSE	
M. Francis GERARD		M. Francis BARBÉ	
Mme Anne JAVET		Mme Marie-Pauline MALET	
Mme Laurence HERVE		M. Stéphanie GHERISSI	
Mme Marie-Line MOROY			